



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	16 ^{eme}
Nom de site	KENNEDY	Numéro	86U7
Adresse du site	19, rue Raynouard	Hauteur	R + 8 (30 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 4G sans changement d'antenne		
Complément d'information			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?	Non (DP)		

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	13/04/2018
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	17/04/2018
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	13/06/2018

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service de son réseau de radiocommunication, Orange est conduit à modifier un relais sur cet immeuble.
Détail du projet	Ce projet concerne l'activation des fréquences 800 et 1800 MHz dans la 4G d'un site existant en 2G/3G sans modification des antennes existantes (fréquences 800, 900, 1800 et 2100 MHz) orientées vers les azimuts 15°, 90° et 265°.
Tilts (degrés)	Entre 6° et 8°

Incidence visuelle

Intégration de l'antenne	Ce projet consiste à installer des nouvelles cartes électroniques dans les armoires techniques et ne prévoit aucune modification sur les antennes existantes.
Zone technique	Les armoires techniques sont installées dans un local, invisibles depuis la rue.
Hauteur des antennes (par rapport au sol)	34,40 m azimuts 15° et 265°, 32,90 m azimut 90°

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

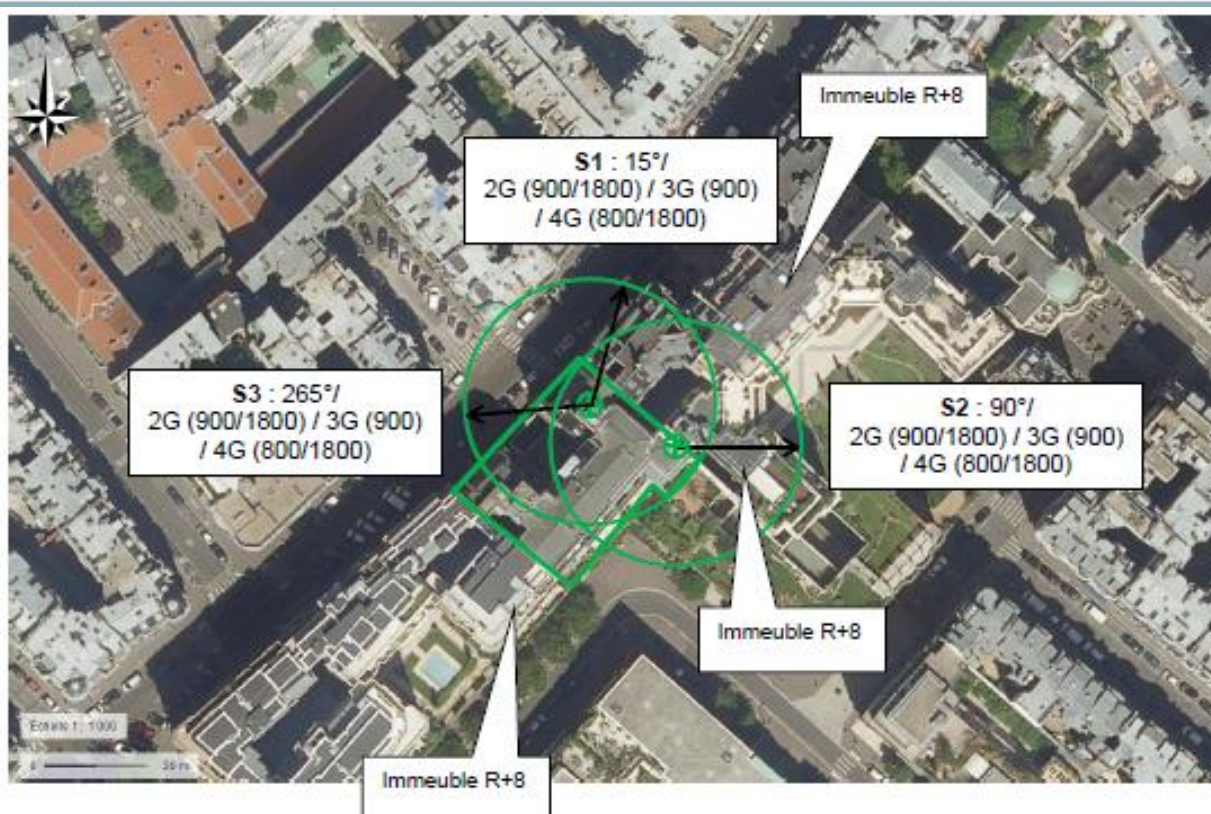
Date de l'avis		Avis favorable <input type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Motivation de l'avis			

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



	Type	Nom	Adresse	Niveau estimé
1	Ecole maternelle et primaire	Ecole maternelle et primaire	8, rue Chernoviz, 75016 Paris	< 1V/m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 15°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 33 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 39m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 265°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 24m.



	Azimut 15°	Azimut 90°	Azimut 265°
Niveau maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	33 m	39 m	24 m

Les simulations sont conformes au seuil de la Charte 2017

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

Azimut 15° :



Azimut 90° :



Azimut 265° :

